Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102661-20240213-2024D010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

## DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU 13 FEVRIER 2024

Délibération n° 010 - 2024

\_\_\_\_\_

Date de la convocation du Conseil Municipal: 9 février 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

<u>Membres présents à la séance</u>: Jean-Yves BREVET – Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE – Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Gaëlle DIMBERTON – Mireille GROSSELIN - Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN – Marie-Noëlle PRUDENT.

<u>Membres excusés ayant donné pouvoir</u>: Christelle PERROUD (Pouvoir à Françoise ROUX) — Pascale CAVILLON (Pouvoir à Jean-Yves BREVET) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Christophe DESMARIS)

Membre absent: Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 14 Membres excusés avec un pouvoir : 3

Membre absent: 2

Secrétaire de séance : Françoise ROUX

**OBJET: PROJET DE CHEMINEMENT DOUX** 

Rapporteur: Christophe DESMARIS

Dans le cadre de ses objectifs de sécurisation de la voirie et de favorisation de l'usage des modes actifs, un travail de conception a été réalisé afin de créer un cheminement modes doux au sein du hameau de Cuet.

Après contact avec plusieurs entreprises, il est proposé d'autoriser M. le Maire à missionner l'entreprise COLAS pour la réalisation du cheminement doux pour un montant de 94 785.60€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir débattu,
À l'unanimité des membres présents ou représentés

- **AUTORISE** M. le Maire à missionner l'entreprise Colas pour la réalisation des travaux de réalisation d'un cheminement doux pour un montant de 94 785.60€
- AUTORISE M. le Maire à solliciter toute subvention utile, notamment auprès de l'État (DETR-DSIL)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce projet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits. ET ont signé au registre tous les membres présents. Pour Copie Certifiée Conforme,

NONTREVE

Jean-Yves BREVET

Je certifie que le présent acte est exécutoire conformément aux lois et règlements, après transmission et publication ou notification. MONTRE Le secrétaire de séance

Françoise ROUX